

Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Etude pour un audit de la ville »

Nyon, le 14 mai 2018

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le postulat : « **Etude pour un audit de la ville** » s'est réunie le 7 mars 2018 à 20 h 00, dans la salle de la ferme du manoir n°3.

Elle est composée de : Mme MAUSNER LEGER Valérie, MM. GAUTHIER-JAQUES Yves, PAREDES Xavier, KARLEN Dominique, NICOLE Willy, TSCHUY Frédéric et GULIZIA Joseph, président et rapporteur.

Etaient excusés M. PAREDES Xavier, M. MIEVILLE Laurent et M. RYTZ Yvan remplacé par Mme MAUSNER LEGER Valérie.

Introduction :

La Commission a invité M. Gauthier-Jaques à présenter son postulat intitulé « Etude pour un audit de la ville ».

L'objectif du postulant est de relever que la croissance de la ville nécessite une remise en question de la manière de gérer l'ensemble des services et de « *savoir si la Municipalité a pris la peine de veiller à ce que les réponses aux demandes des services se fassent de façon transversale et coordonnée entre eux* ».

Il invite dès lors la Municipalité à « *entreprendre une étude (par exemple un audit externe) des services comprenant, entre autres, la gestion interservices et la conduite du suivi des enveloppes budgétaires* ».

Discussions :

La Commission a invité M. Gauthier-Jaques à présenter plus en détails les motivations qui ont motivé cette intervention. En préambule, l'objectif du postulant est de relever que la croissance de la Ville, qui va dépasser les 30'000 habitants dans moins de 10 ans, nécessite une remise en question sur la manière de gérer l'ensemble des services.

Le postulant invite la Municipalité à revoir le modus operandi afin d'avoir une dynamique des tâches transversales plus efficiente, sans remettre en cause les particularités des différents métiers qui sont présents pour notre Ville. Cette démarche passerait également par la révision en profondeur de la gestion des enveloppes budgétaires.

Les pistes peuvent être définies sur 3 axes :

- Approche transversale pour une meilleure synergie entre les services dans des tâches qui peuvent l'être.
- Gestion mutualisée des demandes qui sont communes entre services et pouvant être réunies sous un seul service (par exemple, achats des consommables, partage de véhicules).
- Révision des enveloppes budgétaire (éviter le copier/coller d'une année à l'autre).

Une des pistes évoquée est de considérer les différents processus de la ville globalement sous la forme d'une approche inter-service (transversalité), et non cloisonnée et verticale par dicastère ou par service comme c'est le cas aujourd'hui.

Les motivations qui dictent aujourd'hui le fonctionnement de chaque service restent parfaitement compréhensibles (la pluridisciplinarité des services). Toutefois, il est nécessaire de rapprocher le fonctionnement des services qui réalisent des activités similaires.

Un exemple pour illustrer les propos est pris avec la personne qui assume des tâches administratives, et qui peut être parfaitement polyvalente (apporter son aide) à un autre service. Cette piste de réflexion des tâches, inter-service, est certainement un axe intéressant pour une amélioration dans le cadre de la santé du travail (stress d'activité) et la gestion des pics de traitement.

Dans les questions relatives aux budgets de fonctionnement des services, le postulant prend comme illustration l'achat des consommables (papier, stylo etc.). Une centralisation des achats pour l'ensemble des services pourrait certainement être plus efficiente, mais également plus intéressante (achats en volume au nom de la Ville pour tous les services) financièrement.

Pour terminer, force est de constater que les budgets tels que présentés restent depuis une décennie similaire d'une année à l'autre. Une révision des enveloppes a certainement un retour bénéfique sur les comptes et dépenses.

La Commission est unanimement convaincue du bien-fondé de cette démarche et rappelle que la Municipalité n'a pas attendu son postulat pour faire appel à des mandataires externes afin de conserver ou améliorer un fonctionnement efficient ou d'acquérir des processus plus fluides pour l'administration. Le postulant rappelle que les mandataires actuellement en mission à la Ville sont tous rattachés à un service en particulier. La demande est une étude étendue interservices (transversalité et non verticale et cloisonnée). Certes, l'un n'est pas incompatible avec l'autre (mandataire).

Les commissaires proposent au postulant d'attendre le retour des travaux qui vont être entamés à l'initiative de la COFIN pour être conforme avec le nouvel article de la loi sur les communes qui demande la mise en place d'un « contrôle (interne) » avec le soutien probable de la COGES. Les commissaires présents seraient prêts à soutenir une initiative visant une plus grande transversalité de l'approche et une mutualisation des moyens de fonctionnement pour revenir devant le Conseil si d'aventure la démarche de la COFIN ne donnait pas les résultats escomptés.

Les membres de la commission sont conscients que les changements nécessaires pour transformer en profondeur l'organisation de la Ville n'appartiennent pas à l'organe délibérant. Cette compétence reste de la compétence Municipale.

Conclusion

La Commission rejoint le postulant à la fois sur les questions soulevées que sur la nécessité de revoir le fonctionnement qui a prévalu jusqu'à présent, c'est-à-dire sans contrainte budgétaire majeure.

- Transversalité au lieu de chaque service a ses outils, ses méthodes, ses pratiques
- Mutualisation des moyens
- Achats : mise en commun de mobilier, de consommables, etc.

La Commission reste parfaitement consciente que le fonctionnement institutionnel entre les divers dicastères ne facilite pas l'esprit de mutualisation des moyens.

La Commission à l'unanimité estime que les questions soulevées dans le postulat de Monsieur Yves Gauthier-Jaques sont pertinentes, mais qu'il faut au préalable attendre les travaux de la COFIN puis sa mise en œuvre par la Municipalité avant d'entreprendre une autre initiative.

La commission se réserve le droit de revenir avec un autre postulat si les travaux de la COGES/COFIN ne prenaient pas en compte les remarques du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante.

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Etude pour un audit de la ville »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De ne pas le renvoyer en Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

MAUSNER LEGER Valérie
GAUTHIER-JAQUES Yves
KARLEN Dominique
NICOLE Willy
TSCHUY Frédéric
MIEVILLE Laurent
GULIZIA Joseph président et rapporteur.